

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

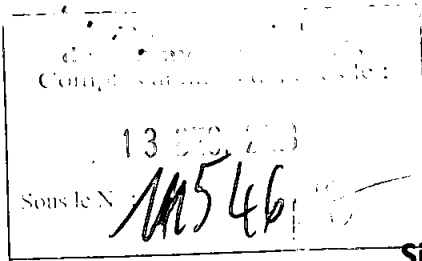
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 30896 Numéro SIREN : 812 203 057 Nom ou dénomination : BENIKITA
--

Ce dépôt a été enregistré le 22/11/2023 sous le numéro de dépôt 111546



BENIKITA
Société par actions simplifiée
au capital de 2.316.068 euros
Siège social : 3 rue de Messine, 75008 PARIS
812 203 057 RCS PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de -137.848 euros de la manière suivante :

Perte nette comptable de l'exercice :	-137.848 euros
Augmentée du report à nouveau de	1.322.261 euros
Soit un bénéfice distribuable de	1.184.413 euros
 Affecté à la réserve légale pour	 54.600 euros
Pour atteindre 10% du capital social	
 Et le solde de	 1.129.813 euros
Reporté purement et simplement	

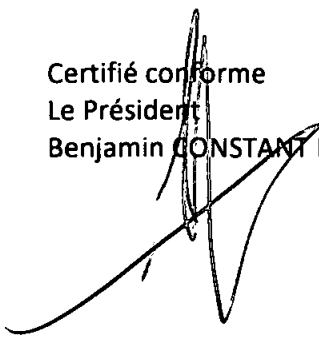
Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seront de 4.861.920 euros pour un capital social de 2.316.068 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au cours des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président
Benjamin CONSTANT DU FRAYSSEIX



SAS BENIKITA

3 rue de Messine

75008 PARIS

Certifié conforme
à l'original

Etats Financiers

du 01/01/2022 au 31/12/2022



Attestation d'Expert-Comptable**MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Conformément à nos accords, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise SAS BENIKITA relatifs à l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en €
Total bilan	5 304 631
Chiffre d'affaires	75 000
Résultat net comptable (Perte)	-137 848

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Dammarie les Lys,
Le 20 janvier 2023

Cyrille HERNANDEZ
Expert-Comptable Associé

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements et aménagements constr				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels				
- Instal.générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	3 726 673			3 726 673
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	3 726 673			3 726 673
ACTIF IMMOBILISE	3 726 673			3 726 673

/// Règles et méthodes comptables

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée consistant à présenter les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

BF-

Bilan passif

	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	2 316 068	2 316 068
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	1 184 432	1 184 432
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	177 007	107 415
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 322 261	1 981 971
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-137 848	-590 118
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4 861 920	4 999 768
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	432 811	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 495	865
Dettes fiscales et sociales	5 406	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	442 711	865
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	5 304 631	5 000 633
(1) Dont à plus d'un an (a)	432 811	
(1) Dont à moins d'un an (a)	9 901	865
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

BF

Annexe 

136-

■ Règles et méthodes comptables

Désignation de l'entreprise : SAS BENIKITA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 5 304 631 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 137 848 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en €.

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.